



Municipalité de
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au Centre d'Interprétation du cerf de Virginie, le 17 novembre 2025 à 19 h, à laquelle :

Sont présents :

Gilles Courchaine, Maire
Annie Lafrenière, Conseillère
Linda Lurette, Conseillère
Nancy Côté, Conseillère
Hugo Carle, Conseiller
André Carle, Conseiller
Sylvie Leclair, Conseillère

Également présente : Mme Jodane Courchesne, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée et Mme. Michèle St-amour, adjointe exécutive.

2025-11-13143

Ouverture de l'assemblée

La personne qui préside la séance, soit Gilles Courchaine, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès verbal, la personne qui préside la séance, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Il est proposé par le conseiller Hugo Carle

Et adopté à la majorité des membres du conseil présents:

QUE la présente session soit ouverte à 19h01.

2025-11-13144

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Linda Lurette

Et adopté à la majorité des membres du conseil présents:

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des comptes et procès-verbaux
 - 2.1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1er octobre 2025.

- 2.2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 27 octobre 2025
- 2.3. Adoption des comptes payés et à payer de la période
3. Parole au public et période de questions
4. Administration
 - 4.1. Dépôt - Revenus et dépenses au 31 octobre 2025
 - 4.2. Renouvellement des licences Microsoft 365
 - 4.3. Party de Noël
 - 4.4. Fermeture du bureau municipal – Congé des Fêtes
 - 4.5. Inscriptions – Formations obligatoires pour les élus
 - 4.6. Attribution des dossiers municipaux
 - 4.7. Participation aux comités
 - 4.8. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
 - 4.9. Nomination d'un maire/mairesse suppléant(e)
 - 4.10. Adoption du calendrier des séances 2026
 - 4.11. Institution bancaire - Signatures autorisées
5. Incendie et sécurité publique
 - 5.1. Avis de motion - 1e projet du règlement 358-25 concernant la limite de vitesse du chemin Paul
 - 5.2. Adoption du 1e projet du règlement 358-25 concernant la limite de vitesse du chemin Paul
 - 5.3. Recrutement
 - 5.4. Ventilateur de la caserne - Ajout d'un volet motorisé
6. Travaux publics
 - 6.1. Subvention - PAVL PPA-ES – Fin des travaux
 - 6.2. Location de rétrocaveuse
7. Hygiène du milieu & environnement
 - 7.1. Embauche du personnel - Collectes des matières résiduelles
8. Urbanisme et développement économique/touristique
 - 8.1. Avis de motion - 1er projet de règlement 357-25 modificateur de construction
 - 8.2. Adoption du 1er projet de règlement 357-25 modificateur de construction
 - 8.3. Projet de développement - Lac des pères
9. Loisirs, culture et bibliothèque
 - 9.1.
10. Responsabilité sociale
 - 10.1. Demande de soutien financier pour La Maison des Collines - 2026-2027
11. Varia
 - 11.1. Demande de création d'un fonds d'urgence pour l'aide psychologique aux pompiers et premiers répondants
12. Parole au public et période de question
13. Levée de l'assemblée

2025-11-13145

Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1er octobre 2025

Il est proposé par la conseillère Linda Lurette

Et adopté à la majorité des membres du conseil présents:

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1er octobre 2025 tel que présenté.

2025-11-13146

Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 27 octobre 2025

Il est proposé par la conseillère Annie Lafrenière

Et adopté à la majorité des membres du conseil présents:

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 27 octobre 2025 tel que présenté.

2025-11-13147

Adoption des comptes payés et à payer de la période

CONSIDÉRANT que les assermentations de certains élu(e)s n'étaient pas encore fait;

CONSIDÉRANT que les élu(e)s n'avait pas encore choisi les dossiers municipaux ainsi que les comités dont ils voulaient être représentant(e)s;

C'est le maire, Gilles Courchaine qui a fait les vérifications des comptes pour le mois d'octobre.

Dans cette optique, il est proposé par le maire Gilles Courchaine

Et adopté à la majorité des membres du conseil présents:

D'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer tel que présentée.

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés totalise 256 566.35 \$ et se détaille comme suit :

Comptes payés : 143 427.75 \$

Comptes à payer : 67 162.31 \$

Salaires : 45 976.29 \$

Parole au public

Aucune personne présente

Dépôt - Revenu et dépenses au 31 octobre 2025

Le document suivant est déposé :

- Revenu et dépenses au 31 octobre 2025

2025-11-13148

Renouvellement des licences Microsoft 365

Il est proposé par la conseillère Annie Lafrenière

Et adopté à la majorité des membres du conseil présents:

De procéder au renouvellement des licences Microsoft 365 avec le Groupe DL pour un engagement annuel de 189.21\$ plus taxes par mois.

2025-11-13149

Party de Noël

CONSIDÉRANT que l'organisation d'un party de Noël demande un minimum d'organisation;

CONSIDÉRANT qu'au 17 novembre il est difficile d'avoir des disponibilités pour les repas, salle, etc.

Il est proposé par le conseiller André Carle

Et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que le party de Noël soit fait après les Fêtes, soit le 9 janvier 2026 avec tous les employés municipaux (peu importe le département), les élu(e)s ainsi que les conjoints et conjointes.

2025-11-13150

Fermeture du bureau municipal - Congé des Fêtes

Il est proposé par la conseillère Linda Lurette

Et adopté à la majorité des membres du conseil présents d'autoriser :

- La fermeture du bureau municipal du 23 décembre 2025 à midi au 2 janvier 2026 inclusivement pour le congé des Fêtes.

2025-11-13151

Inscriptions - Formations obligatoires pour les élus

Il est proposé par la conseillère Nancy Côté

Et adopté à la majorité des membres du conseil présents d'autoriser la directrice générale à :

- Procéder à l'inscription de chaque élu aux deux formations obligatoires suivantes : "Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle de l'élu (e)" et "Éthique et déontologie en matière municipale".

2025-11-13152

Attribution des dossiers municipaux

Il est proposé par la conseillère Nancy Côté

Et adopté à la majorité des membres du conseil présents l'attribution des dossiers municipaux aux différents élu(e)s :

Dossiers municipaux (1 membre et 1 substitut) :

Dossiers	Représentant	Substitut
Administration & ressources humaines	André Carle	Sylvie Leclair
Service incendie & sécurité publique	Sylvie Leclair	Gilles Courchaine
Voirie municipale	Gilles Courchaine	André Carle
Bibliothèque	Nancy Côté	Hugo Carle
Environnement & hygiène du milieu (Quai public)	Hugo Carle	Gilles Courchaine
Centre d'interprétation du Cerf de Virginie	Linda Lurette	Annie Lafrenière
Embellissement de la municipalité	Linda Lurette	Annie Lafrenière
Organismes locaux (Fadoc, Vieux-clocher)	Sylvie Leclair	André Carle
Développement économique et touristique	André Carle	Gilles Courchaine

2025-11-13153

Participation aux comités

Il est proposé par la conseillère Sylvie Leclair

Et adopté à la majorité des membres du conseil présents l'attribution des comités municipaux aux différents élu(e)s :

Comités	Représentants	Substitut
Pôle d'excellence en récrécotourisme de l'Outaouais (PERO)	André Carle	Nancy Côté
Comité Consultatif en Urbanisme (CCU)	Sylvie Leclair et Linda Lurette	Annie Lafrenière
Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki	Hugo Carle	Sylvie Leclair
Regroupement pour la protection de l'eau Vallée-de-la-Gatineau (RPEVG)	Annie Lafrenière	André Carle
Corporation du parc régional du Lac 31 milles	Gilles Courchaine	N/A
Comité de démolition	Linda Lurette Sylvie Leclair	André Carle Annie Lafrenière
Salle communautaire	Sylvie leclair André Carle	Gilles Courchaine
Comité des finances	Sylvie leclair André Carle	Hugo Carle

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

Le document suivant est déposé :

- Déclarations des intérêts pécuniaires

2025-11-13154

Nomination d'un maire/mairesse suppléant(e)

CONSIDÉRANT QUE l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit que le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans

celui de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce même article prévoit également qu'en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacance de son poste, le maire de la municipalité locale est remplacé au conseil de la MRC par un substitut, que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

Il est proposé par le conseiller André Carle

Et il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau nomme la conseillère Sylvie Leclair à titre de substitut au conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

2025-11-13155

Adoption du calendrier des séances 2026

Le point est reporté à la séance de décembre.

2025-11-13156

Institution bancaire - Signataires autorisés

CONSIDÉRANT QU'IL Y A eu des élections municipales le 2 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont été assermenté;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées auprès de l'institution financière Desjardins Haute-Gatineau, afin d'autoriser les nouveaux signataires;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Nancy Côté propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise les seules personnes suivantes à signer conjointement, tous chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau pour les comptes détenus à la Caisse Desjardins de la Haute-Gatineau à compter du 17 novembre 2025

- Gilles Courchaine maire, OU

- Linda Lurette, conseillère;

CONJOINTEMENT AVEC :

- Jodane Courchesne, directrice générale et greffière-trésorière, OU

- Michèle St-Amour, adjointe exécutive et greffière-trésorière adjointe

QUE ces personnes puissent également, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, pour tous les comptes détenus à la Caisse Desjardins de la Haute-Gatineau;

QUE le conseil autorise Jodane Courchesne, directrice générale et greffière-trésorière en tant qu'administrateur principal du service en ligne AccèsD Affaires.

QUE nous vous demandons de retirer les signataires suivants :

- Roch Carpentier, ancien maire

- Yves morin, ancien conseiller

Que la présente résolution abroge les résolutions précédentes concernant les anciens signataires.

Avis de motion - 1er projet de règlement 358-25 concernant la limite de vitesse du chemin Paul

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Sylvie Leclair, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 358-25 concernant la limite de vitesse du chemin Paul.

2025-11-13157

Adoption du 1er projet de règlement 358-25 concernant la limite de vitesse du chemin Paul

CONSIDÉRANT QUE des citoyens ont exprimé des préoccupations quant à la vitesse pratiquée sur le chemin Paul;

CONSIDÉRANT QUE c'est par l'adoption d'un règlement que les municipalités ont le pouvoir d'établir et de fixer les limites de vitesse sur leur réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné ;

Il est proposé par la conseillère Linda Lurette

Et adopté à la majorité des membres du conseil présents :

- D'adopter le 1er projet de règlement 358-25 concernant la limite de vitesse du chemin Paul. La vitesse sera réduite à 30 km.

2025-11-13158

Processus de recrutement

Reporté à la prochaine séance

2025-11-13159

Ventilateur de la caserne - Ajout d'un volet motorisé

CONSIDÉRANT QUE présentement le coût pour chauffer la caserne a augmenté considérablement depuis l'installation du ventilateur;

CONSIDÉRANT QUE le volet du ventilateur n'est présentement pas motorisé ce qui laisse l'air chaud s'échapper facilement;

Il est proposé par le conseiller Hugo Carle

Et adopté à la majorité des membres du conseil présents :

- D'accepter la soumission de Climatisation Maniwaki au montant de 2118.90\$ plus taxes pour l'achat et l'installation d'un volet motorisé pour le ventilateur de la caserne incendie.

2025-11-13160

Subvention PAVL PPA-ES - Fin des travaux

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration

(PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de la conseillère Sylvie Leclair, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau approuve les dépenses d'un montant de 19 000\$ pour le chemin du Rang 5, de 24 000\$ pour le chemin du Rang 5 et d'un montant de 20 000\$ pour le chemin des Oblats également relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2025-11-13161

Location de rétrocaveuse

CONSIDÉRANT QUE la location de notre rétrocaveuse CASE arrive à échéance en décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE nous avons comparer les prix avec les fournisseurs CASE et JOHN DEERE;

CONSIDÉRANT QUE la location d'une rétrocaveuse JOHN DEERE est plus avantageuse financièrement pour la municipalité;

Il est proposé par le conseiller André Carle

Et adopté à la majorité des membres du conseil présents :

De procéder à la location pour 36 mois au coût de 5288.98\$ par mois d'une rétrocaveuse de marque John Deere.

2025-11-13162

Embauche du personnel - Collectes des matières résiduelles

CONSIDÉRANT la signature d'une entente intermunicipale pour la collecte des matières résiduelles avec les municipalités de Blue Sea et Aumond;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau est responsable de l'ensemble de la gestion du service et en possède la compétence;

Il est proposé par la conseillère Linda Lurette

Et adopté à la majorité des membres du conseil présents :

De procéder à l'embauche de trois employés à temps plein ainsi qu'un employé saisonnier/sur appel pour le bon fonctionnement de la collecte des matières résiduelles.

Mario Fortin, opérateur/éboueur

Étienne Bastien, opérateur/éboueur

Charles Morin, opérateur/éboueur

Zachary Caron, éboueur

Avis de motion - 1e projet de règlement #357-25 modificateur de construction

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Sylvie Leclair, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 357-25 modificateur de construction.

2025-11-13163

Adoption 1e projet de règlement #357-25 modificateur de construction

ATTENDU QUE le règlement de construction 341-24 est entré en vigueur le 5 août 2024 ;

ATTENDU QUE L'article 20 encadre l'obligation d'installation d'un système de captage de radon pour une construction neuve ;

ATTENDUE QUE cet encadrement est optionnel avec confirmation du service de gestion du territoire de la MRCVG;

ATTENDU QUE le conseil municipal ne veut pas imposer plus que le nécessaire selon les exigences du Schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE cette obligation est déjà encadrée par le code de construction;

ATTENDU QUE le conseil municipal peut modifier ce règlement en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., ch. A-19.1) ;

ATTENDU QUE le projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire ;

Il est proposé par le conseiller André Carle

Et adopté à la majorité des membres du conseil présents :

- D'adopter le 1er projet de règlement 357-25 modificateur de construction tel que présenté.

2025-11-13164

Projet de développement - Lac des pères

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a vendu cinq terrains sur le chemin du Cerf avec une clause qui stipule qu'au moins trois terrains sur cinq doivent servir à l'hébergement touristiques à court terme;

CONSIDÉRANT QU'entre temps, le Schéma d'aménagement du territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau a été modifié;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette modification, tous les zones villégiatures non-utilisé ont été modifié pour devenir un zonage rural;

CONSIDÉRANT QU'en zone rurale il n'est pas permis de construire et d'exploiter des hébergements touristiques à court terme;

CONSIDÉRANT QUE nous avons discuté avec Mme Tina Heafey et qu'elle est en accord avec la proposition qui suit;

Il est proposé par le conseiller André Carle

Et adopté à la majorité des membres du conseil présents :

- D'autoriser la directrice générale à faire une modification au contrat notarié signé en 2022 entre la municipalité et la compagnie 12279991 Canada Inc. afin de retirer les clauses d'obligation en lien avec la construction d'hébergements touristiques (Airbnb) sur les terrains du chemin du Cerf.

Le maire, Gilles Courchaine et la directrice générale seront signataires du contrat afin de représenter la municipalité.

Demande de soutien financier pour La Maison des Collines - 2026-2027

La demande est rejetée par les membres du conseil.

2025-11-13165

Demande de création d'un fonds d'urgence pour l'aide psychologique aux pompiers et premiers répondants

ATTENDU QUE les pompiers et premiers répondants de la Vallée-de-la-Gatineau sont exposés à des situations éprouvantes pouvant avoir un impact sur leur santé psychologique ;

ATTENDU QU'il est essentiel de soutenir ces intervenants afin de leur permettre d'obtenir une assistance psychologique rapide et adéquate en cas de besoin ;

ATTENDU QUE l'association La Vigile offre des services spécialisés d'aide psychologique destinés au personnel d'urgence ;

ATTENDU QUE la solidarité et la collaboration entre toutes les municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau sont primordiales afin d'assurer des services adéquats à l'ensemble du territoire ;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseillère Sylvie Leclair et il est unanimement résolu que :

- Le conseil de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau demande à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) de créer une réserve de fonds d'urgence dédiée à l'ensemble des services incendie du territoire, afin de faciliter un accès rapide à l'aide psychologique par l'association La Vigile pour les pompiers et premiers répondants ;

- Le conseil sollicite l'appui de toutes les municipalités de la MRCVG pour cette démarche, afin d'assurer un soutien concerté et efficace à l'ensemble des intervenants d'urgence du secteur ;

- Copie de la présente résolution soit transmise à la MRCVG ainsi qu'aux autres conseils municipaux du territoire.

Parole au public et période de questions

Aucune personne présente.

2025-11-13166

Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Hugo Carle
que la présente session soit levée à 19h14.

Gilles Courchaine
Maire

Jodane Courchesne
Directrice générale
Greffière-trésorière